SEANCE DU 6 juin 2018

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 30 mars 2018. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 6 juin 2018 à 20H30, à la mairie.

Présents : CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BATTAIS Dominique, COBAC Alexandra, PRUNIER Dominique, ALLAIS Véronique, RONDIN Jean-Hubert, HONORE David, TRANCART Guy.

Excusés: BOUE Marie-Annick (pouvoir CANTO René), BOUE Alain,

CHEVALIER Rémy, GIET Christelle
Absente: BOCQUET Arlette

AVRIL Daniel a été élu secrétaire de séance.

Avant de débuter la séance, Alexandra COBAC fait remarquer que dans les questions diverses de la dernière séance du conseil municipal, la discussion relevant de la sécurité routière, à l'intérieure de l'agglomération, ne soit pas mentionnée.

Monsieur le Maire confirme que l'agence départementale du Pays de Fougères et le service voirie de la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne vont être à nouveau consultés.

En l'absence de nouvelles observations, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité et le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

2018-41 : Réalisation d'un emprunt pour investissements 2018

Après avoir pris connaissance des propositions de prêts destinés à financer les travaux de réhabilitation d'un bâtiment public et la rénovation de l'éclairage public et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de la Caisse des dépôts et consignations.

<u>Article 1</u>: Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 110 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt indexé sur taux fixe BEI

| Ligne du prêt | BEI |
|-------------------------------------|----------------------|
| Montant en Euros | 110000 € |
| Durée de la phase de préfinancement | 6 mois |
| Durée d'amortissement | 25 ans |
| Périodicité des échéances | Trimestrielle |
| taux d'intérêts annuel fixe | 1.98 % |
| Amortissement | Echéances constantes |
| Typologie Gissler | 1A |
| Commission d'instruction | 0 € |

<u>Article 2</u>: Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande (s) de réalisation de fonds.

Questions diverses:

- Accès aux piétons, entrée *est* de l'agglomération. Dominique PRUNIER fait remarquer que les riverains du lieu-dit « la Croix St Jean » ou des lotissements ne peuvent pas circuler à pieds vers le village du Châtel le long de la RD 794 pour cause d'absence de trottoir. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un sentier piétonnier aménagé à cet effet et que la discussion avait eu lieu lors de l'aménagement de l'entrée *est* de l'agglomération. La configuration des lieux ne permettait pas le prolongement du trottoir de la rue de la mairie jusqu'au lieu-dit « la Croix St Jean ».
- Journée de la mucoviscidose au terrain des sports de Bazouges-la-Pérouse le 29 septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Numéros d'ordre des délibérations : 2018-41